

BADINEB

Insecticide prêt à l'emploi (ULV)
pour le traitement des **céréales stockées** et les **locaux vides POV**

1°) IDENTITÉ DU PRODUIT

Badineb est un insecticide réservé aux professionnels, particulièrement adapté au traitement insecticide des grains stockés et des locaux de stockage des POV (Voir détails §3).

Pyrèthre naturel 20 g/L
Pipéronyl butoxyde 160 g/L

2°) PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES et MODE D'ACTION

Apparence Liquide transparent à odeur caractéristique de pyrèthre
Formulation Prêt à l'emploi pour application par nébulisation ULV
Densité 0,87 à 20°C

Le Badineb permet l'éradication totale des insectes adultes et des larves (sous formes libres) par contact, ingestion et inhalation.

3°) USAGES AUTORISÉS et DOSES HOMOLOGUÉES

N°AMM **9000691**
Nom homologué Badineb
Détenteur LODI S.A.S. Parc d'activités des quatre routes 35390 Grand Fougeray

Usages autorisés et doses :

- Céréales, traitement des produits récoltés, désinsectisation contre alucites, charançons, silvains, triboliums : 15L / 100T
→ **Efficace** sur les insectes circulants **dès 10L/100T**
- Désinsectisation des locaux de stockage (vides) des produits d'origine végétale (POV) : 0,15L / 100m³ (nébulisation à froid)
→ **Efficace dès 0,06L/100m³**
- Désinsectisation des serres et abris vides : 0,15L / 100m³ (nébulisation à froid)

Le délai de réentrée dans les locaux après le traitement est de 48 heures minimum.

4°) CONDITIONNEMENTS

Flacons de 1L
Bidons de 5L, 10L, 25L
Fûts, Containers

BADINEB

Insecticide prêt à l'emploi (ULV)
pour le traitement des **céréales stockées** et les **locaux** vides **POV**

5°) PRECAUTIONS D'EMPLOI

Manipulation :

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter tout risque pour l'Homme et l'environnement. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr. Utiliser avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Éviter toute exposition inutile. Porter un équipement de protection adapté (vêtement, gants et maque approprié).

Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Évacuer le personnel, les animaux et les denrées alimentaires de la zone à traiter. Prendre garde au matériel électronique et aux surfaces sensibles (ex. Vernis). Ne pas utiliser ce produit pour un autre usage.

Délais, restrictions :

Délai de réentrée dans le cadre des traitements de volumes : 6h en milieu non confiné et 48h en milieu confiné.

Traitement des céréales récoltées : pas de délai de carence.

Gestion des déchets :

Les EVPP (Emballage vide des produits phytopharmaceutiques) et PPNU (produits phytopharmaceutiques non utilisables) peuvent être collectés par la Société ADIVALOR (voir conditions sur www.adivalor.fr) sinon ils doivent être gérés comme déchets dangereux sous la responsabilité du détenteur.